

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 30 septembre 2015 portant désignation des
membres de la Commission centrale de gestion des emplois
pour l'enseignement préscolaire et primaire libre
subventionné, ordinaire et spécialisé**

A.Gt 09-05-2022

M.B. 18-08-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 9, 13, § 1^{er}, 14 § 2 et 25 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié, notamment l'article 78, § 1^{er}, 17^o ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires ;

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^e tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots «M. Roland LAHAYE» sont remplacés par les mots «M. David REYNAERT» ;

- les mots «Mme Marie LAUSBERG» sont remplacés par les mots «Mme Isabelle BUCHELOT».

Article 2. - A l'article 2, 1^{er} tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié, les mots «Mme Virginie CRUTZEN» sont remplacés par les mots «Mme Fatou DIEME».

Article 3. - A l'article 2, 2e tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots «M. Roland LAHAYE» sont remplacés par les mots «M. David REYNAERT» ;

- les mots «Mme Marie LAUSBERG» sont remplacés par les mots «Mme Isabelle BUCHELOT».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 9 mai 2022.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjoint f.f.,

M.-Ch. SIMON